

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Annick ALIX FAUDEMÉR, Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Manoël DUDOUIT, Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESELEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSET, Martine SAVARY, Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECUIR, M. Gilles MALICOT, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER

Absents : M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 24 mars 2021

Date d'affichage : 12 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 2

Votants : 25

Délib. n°2021-037 : Convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain »

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Le programme est déployé sur 6 ans : **2020-2026**.

Dans la Manche, 37 villes sont lauréates de ce programme. Au sein de l'intercommunalité, notre commune est lauréate, en candidature groupée avec les villes de Marigny-le-Lozon et Torigny-les-Villes.

Le programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates comporte 3 piliers :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une **convention d'adhésion** : premier acte d'engagement dans le programme SLO, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique. La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.
- **recrutement du chef de projet** : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.
- signature d'une **convention-cadre** Petites Villes de Demain, dans les 18 mois maximum suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Affirmer son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les villes de Marigny-le-Lozon et Torigny-les-Villes et la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo ;**
- **Donner son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;**
- **Autoriser le maire à signer la convention d'adhésion au programme.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

